

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 144 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Onde et Cybèle et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 28 mai 2019.

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Onde et Cybèle, 6 rue Duc 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention de 46.000 euros, dont 5.000 euros sur proposition de la Mairie du 18e et 1.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association L'Onde et Cybèle pour la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques dans le quartier de la Goutte d'Or et l'organisation des festivals Rhizomes et Jazz nomades - La voix est libre en 2019. SIMPA 10887 - 2019-04117 – 2019-06544– 2019-07640

Article 3 : La dépense correspondante, soit 46.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO